

Cependant, ces améliorations n'iront pas sans dépenses supplémentaires. O'Callaghan décrit trois étapes clés pour contribuer à la mise en oeuvre d'accords aussi remarquables que la Convention de l'Organisation des États américains :

- 1) les pays qui disposent de l'expertise technique et des ressources financières requises doivent engager des ressources substantielles pour appuyer la mise en oeuvre des instruments internationaux dans les pays en développement;
- 2) les nations riches doivent affecter des fonds pour permettre aux pays en développement de participer à la base de données IWETS d'Interpol;
- 3) les pays du G-8 doivent souscrire aux travaux du Conseil économique et social et annoncer une mobilisation de fonds pour faciliter le développement rapide et efficace de ces travaux.

O'Callaghan souligne qu'une stratégie cohérente et globale de lutte contre la prolifération des armes à feu s'impose. Tout en louangeant les tentatives du Conseil économique et social de combattre le trafic illicite, l'auteure postule qu'il faut accorder la même attention au commerce licite.

832. Revilla, Antonio García. "Interrelationship Between Small Arms Trafficking, Drug Trafficking and Terrorism." Dans *Curbing Illicit Trafficking in Small Arms and Sensitive Technologies: An Action-Oriented Agenda*, éd. Péricles Gasparini Alves et Daiana Belinda Cipollone, UNIDIR/98/16, New York, Nations Unies, 1998, p. 85-92.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'accent, dans le domaine du contrôle des armements, est passé du désarmement nucléaire au désarmement conventionnel. Par ailleurs, la prolifération des armes de petit calibre est l'une des questions qui attirent de plus en plus attiré l'attention des médias. Selon Revilla, le contrôle du trafic illicite des armes exige [TRADUCTION] « la volonté des États de combattre ce trafic efficacement, l'appui des pays producteurs et la coopération de la communauté internationale. » Le partage des renseignements entre les autorités nationales et l'élaboration de lois internes complémentaires sont les deux mesures requises pour s'attaquer au problème. Toutefois, la mise en application de ces mesures sera difficile. Les difficultés économiques, l'insuffisance des ressources et les changements structurels constituent des obstacles qui empêchent une intervention décisive.

833. Shropshire, Steve (compilé par). *Report on the International Conference on European Arms Export Controls: Stockholm, Sweden: November 13-14, 1997*. Suède, TypoPrint, 1998.

Ce rapport résume l'*International Conference on European Arms Export Controls* qui s'est tenue à Stockholm, en Suède, les 13 et 14 novembre 1997. Le rapport fournit une biographie de chaque conférencier, un aperçu des questions à l'étude et les résumés des communications livrées à la conférence. Y sont inclus des résumés d'articles sur les aspects du Code de conduite de l'UE qui concernent le commerce des armes, la transparence et l'obligation de rendre des comptes ainsi que la prolifération des armes légères. En outre, le rapport fournit le résumé des débats en atelier sur chacun des thèmes susmentionnés. Les chercheurs qui travaillent sur les armes légères et de petit calibre seront particulièrement